Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_043-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_043

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 10 avril 2026

Présents : 28
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 1
M. Samuel MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Maryline DUFÉE

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Emmanuel GOMEZ

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_043-DE

8- SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL VALLEE DE LA RANCE – CÔTE D'EMERAUDE – ELECTION DES DELEGUES

Rapporteur : Mme Christine COLAS, Maire

Le Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude a été créé en octobre 2024 et rassemble 66 communes des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. En 2023, les conseils municipaux de ces communes ont voté l'approbation de la charte du Parc valable 15 ans, l'approbation des statuts du Syndicat mixte du Parc et leur adhésion à ce dernier. Il en est de même pour les autres membres du Syndicat du Parc : la Communauté de communes Côte d'Emeraude, Dinan agglomération et Saint-Malo agglomération ainsi que les Conseils départementaux Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne.

Le Syndicat du Parc qui rassemble l'ensemble de ces collectivités est chargé de la coordination, de la mise en œuvre de la charte du Parc et de la conduite de nombreuses actions dans les domaines de la préservation et de la valorisation de la nature, du patrimoine culturel et des paysages, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement, de l'économie durable… Il accompagne les communes et les autres acteurs locaux dans leurs projets et a également la capacité à mobiliser des financements pour le territoire.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, ces derniers sont appelés à élire leurs délégués – un titulaire et un suppléant - au Syndicat mixte du Parc.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Décret n° 2024-946 du 19 octobre 2024 portant classement du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude,
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-073 du 4 juillet 2023 portant approbation du projet de charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude et adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude,

Considérant les candidatures à ce poste :

- 1ère liste : Mme Marie-Laure DAVY, titulaire et Mme Morgane GOUES, suppléante
- 2ème liste : Mme Fabienne DERONDIER, titulaire et M. Dylan LEMOINE, suppléant

Le conseil municipal procède au vote des délégués. À l'unanimité, il décide de procéder à cette élection à main levée.

A, l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

- 1ère liste (Mme Marie-Laure DAVY, titulaire et Mme Morgane GOUES, suppléante) : 27 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme Derondier, M. Lemoine)

- 2ème liste (Mme Fabienne DERONDIER, titulaire et M. Dylan LEMOINE, suppléant) : 2 voix POUR (Mme Derondier, M. Lemoine), 4 ABSTENTIONS (Mme Veyriès, M. Goizet, M. Macé, Mme Colas) et 23 CONTRE

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260416-DEL_2026_043-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE comme délégués pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude :

- Déléguée titulaire : Mme Marie-Laure DAVY
- Déléguée suppléante : Mme Morgane GOUES

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Christine COLAS	Emmanuel GOMEZ